

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mle MILLET

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZULI (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMAN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

Absents excusés : M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Remboursement dépenses animation

Du 16 au 23 juillet, dans le cadre de l'animation jeunesse mise en place par la commune, des jeunes ont été pris en charge pour participer à une semaine d'activités.

À défaut de régie existante opérationnelle, l'animatrice responsable du stage a avancé certaines dépenses de gestion (alimentation, péage, carburant). Il convient de procéder à leur remboursement.

Du 4 au 12 août, lors d'un mini-camp, l'animateur n'a pas eu assez d'avance et a dû payer des frais de péage et d'essence. Il convient également de procéder à leur remboursement.

Je vous propose, en conséquence, de procéder au remboursement d'une somme totale de 430,38 € au bénéfice de Séverine NICOL et de 49,10 € à Christophe ERIANI.

La totalité des dépenses est justifiée par des factures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal 2005,
- VU le programme d'activités d'été mis en place en direction des jeunes de la commune,
- **DECIDE de procéder aux remboursements des frais suivants :**
 - Séverine NICOL 430,38 €
 - Christophe ERIANI 49,10 €
- **DIT que les justificatifs des frais engagés sont confirmés par facture,**
- **DIT que ces sommes sont disponibles au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 août 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30/08/2005
Publication ou affichage du 31/08/2005
Paul LAFFLY,
Maire.